Mesdames, Messieurs,

Etampes le 14 décembre 2021

                                                 Je donne un avis défavorable à tout nouveau projet d'implantation d'éoliennes (industrielles) terrestres et maritimes en l'état dans le territoire de Pyrénées Orientales (66) et notamment dans les Aspres, tout ce qui pourrait altérer les paysages devant le Canigou ( cf les Albères) et depuis les ports de Port-Vendres, Collioure (cf la côte vermeille) etc...et porter atteinte à notre environnement , causer préjudice à la biodiversité, mettre à mal une certaine qualité de vie dans ces contrées que je connais depuis 42 ans.

Installer des éoliennes en nombre dans des paysages tels que les Aspres (66).me paraît une erreur tant au niveau du tourisme (beauté de paysages à préserver)que de la faune (là plus de 119 espèces animales), la **flore** à protéger....

La viticulture est, il me semble dans une période assez favorable en 2021, on vend le vin bio ou pas, le banyuls partout. Cela peut gêner le travail sur des terres ou inciter à réserver des terrains pour implanter des éoliennes. Nous devons aussi nourrir au local d'abord les personnes (cf ce qui s'est passé avec le confinement récemment).Avec le manque d'eau à prévoir, il faut déjà agir à ce niveau et garder des terres non polluées pour cela, pas bétonnées.

Le pays est très recherché au niveau touristique, me semble t-il, a t- on besoin d'abîmer les sites qui sont visités et recherchés pour le climat, la mer, la montagne, les paysages, les villes de cure? Les citoyens viennent pour le calme, les paysages si variés alternance terre/ mer/montagnes, le climat dans ce département...,les éoliennes viennent perturber cela.

La pollution sonore, visuelle, la moins-value sur les biens immobiliers, les basses fréquences, les infrasons, les ondes, les vibrations, les risques au niveau de la faune, de la flore avec les effets sur les écosystèmes (les îlots de fraîcheur vont être indispensables avec le dérèglement climatique) sont aussi à prendre en compte au nom du principe de précaution et de la préservation de l'environnement.

Il faudrait définir des distances minimum entre une éolienne et une habitation, 2 km sont préconisés dans certains pays...Ce n'est pas sans raison.

Il serait judicieux de prendre le temps de peser les arguments pour et contre dans les régions par exemple pour le 66, où le Canigou est vu et regardé à partir de nombreux villages (grand site de France)...

Un moratoire serait utile avant de se lancer dans une grande campagne d'installations à tout va. Nous avons certes besoin d'énergie(et de sources d'énergie), mais il faut aussi essayer d'avoir une réflexion sur nos usages de celle-ci. Nous devons aussi avoir le temps de peser nos choix en ayant une vision d'avenir.

Les enjeux environnementaux (respect de la biodiversité) dans un contexte de crise sanitaire mondiale (COVID 19)et de catastrophes naturelles à répétition (cf les USA : environ 80 morts et combien de disparitions) ne sont pas à négliger...

Il en va de notre survie.

De plus, l'avis des citoyens, des élus locaux doit être pris de façon plus conséquente, même si une planification était envisagée à un autre niveau (plus nationale), cela ne peut pas se faire sans avis local.Il faut prévoir une vraie consultation pas se contenter d'une information sur panneaux et dire que les citoyens ont pu s'exprimer...

De plus, il faut faire **des enquêtes publiques** pas de simples consultations qui simplifient les démarches (moins d'études d'impacts, moins de conditions à respecter)pour des industriels qui se saisissent d'opportunité à court terme et s'en iront ailleurs faire leur travail...

Les moyens de recours des associations environnementales, des citoyens doivent être renforcés pas minimisés dans ce contexte.

Les éoliennes terrestres déjà ne sont pas *la solution* à tous nos problèmes énergétiques (rendement limité même dans une région où le vent souffle et problème de stockage pas encore résolu à ce jour à ma connaissance) et cela génère d'autres problèmes bien décrits maintenant. Il y a de nombreux inconvénients à différents niveaux: coût écologique de la construction et de l'installation avec des emprises au sol en béton sur des surfaces importantes (naturelles ou agricoles), le recyclage, le transport, la maintenance.

Aller sur la mer me paraît encore plus risqué à la lecture des études très fouillées sur tous types d'impacts.

Nous devons aller vers une transition (économie des énergies fossiles) mais pas n'importe comment.

L'état doit être vigilant (ministère de la transition écologique et solidaire) et ne pas céder aux industriels qui ont des projets et répondent à un besoin, une demande, parfois avec de bonnes intentions mais il faut garder raison et voir à l'horizon 2030-2050 ce que nous laisserons aux générations futures.

Le dérèglement climatique est là déjà, visible. Les phénomènes climatiques vont s'amplifier et il faut déjà aussi penser à la maintenance de toutes ces éoliennes dont l'usure va intervenir peut-être plus vite (si conditions climatiques sont plus dégradées encore que ce qui est prévisible...) et à leur démontage et aux conditions de cela.

Quel coût sera à y dédier...pas seulement d'un point de vue financier.

Pour aller plus loin dans la réflexion, certes, nous avons besoin de produire de l'énergie mais l'implantation d'éoliennes terrestres et en mer pose des problèmes qui manquent de retour d'expérience, que ce soit en regardant vers le Portugal ou vers l'Allemagne (où un retour d'expérience existe).

Avec mon profond souci de préserver des sites remarquables, mais aussi la vie sur terre, sur mer, nous n'avons qu'une planète qui nous nourrit aussi.

Veuillez agréer, Messieurs, Mesdames l'expression de mes salutations distinguées.

Mireille S.